



## Assurance habitation - litige sinistre bris de glace mobilier

Par **Lvuiton**, le **18/07/2022** à **16:17**

Bonjour

J ai déclaré un sinistre bris de glace mobilier j ai déposer un objet lourd dans une table en verre - j ai fournit à l' expert de l'assurance facture f achat plus devis - photo - et il me demande mon relever bancaire - c est un cadeau de mariage que mon oncle m'a offert mais celui ci est décédé - je ne comprend pas j ai tout donner à l expert a t il le droit de me demander mon relever - la facture est à mon nom mais je ne l'es pas régler comment je peut faire je suis désemparé c est une table d un créateur

Par **chaber**, le **19/07/2022** à **08:03**

bonjour

En caractères gras il est mentionné dans les conditions générales que l'assuré doit justifier par tous moyens de l'existence et de la valeur des biens; ce que vous avez fait en produisant la facture à votre nom

(rubrique estimation après sinistre des biens assurés)

Il n'est pas prévu qu'un expert ait accès aux comptes bancaires